RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2016 B 07545
Numéro SIREN : 790 883 144
Nom ou dénomination : MC2 PHARMA

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt 18139

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°18139 en date du 28/06/2018

RSM

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
28 JUIN 2018
DEPOT N°

MC² PHARMA

Siège social : 6 rue Jean Jaurès - 92800 Puteaux
Société par actions simplifiée au capital de 140 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2017

RSM

COREVISE
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0)1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

MC² PHARMA

Siège social : 6 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux
Société par actions simplifiée au capital de 140 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MC² PHARMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

N

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S. au capital de 354 870€
RCS Paris 331 621 318 - TVA FR 53 331 621 318

COREVISE est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'insrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

Le commissaire aux comptes

COREVISE

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François AUPIC
Associé

Groupe MC2 PHARMA
COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE clos 31/12/2017

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE P. 3

BILAN CONSOLIDE P. 4

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE P.6

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES P.7

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES P.8

Note 1 - Généralités 8

1.1. Présentation du Groupe 8

1.2. Périmètre de consolidation 8

Note 2 - Principes de consolidation 10

2.1. Consolidation 10

2.2. Dates d'arrêté des comptes 10

2.3. Date d'effet des acquisitions et des cessions 10

2.4. Transactions éliminées en consolidation 10

2.5. Elimination des provisions à caractère fiscal 10

Note 3 - Règles et méthodes comptables 11

3.1. Ecart de première consolidation 11

3.2. Immobilisations incorporelles 11

3.3. Immobilisations corporelles 11

3.4. Immobilisations financières 11

3.5. Créances 12

3.6. Valeurs mobilières de placement 12

3.7. Provision pour risques et charges 12

3.8. Imposition différée 12

3.9. Modalités de calcul du résultat par action 12

Note 4 - Evolution du périmètre de consolidation 13

Note 5 - Notes sur le compte de résultat 14

Note 6 - Notes sur le bilan actif 17

Note 7 - Notes sur le bilan passif 19

Note 8 - Engagements hors bilan 21

Note 9 - Evènements postérieurs à la clôture 22

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat en Euros	31/12/2017	31/12/2016
Chiffres d'affaires	2 546 491	4 088 971
Reprise de provision d'exploitation	0	65 612
Autres produits d'exploitation	46 193	4 791
Total Produits d'Exploitation	***2 592 684***	***4 159 374***
Autres achats et charges externes	416 078	694 670
Impôts et taxes	54 971	96 592
Charges de personnel	2 036 159	3 163 827
Dotations aux amortissements et provisions	22 439	38 113
Autres charges	0	0
Total Charges d'Exploitation	***2 529 648***	***3 993 202***
Résultat d'Exploitation	**63 036**	**166 172**
Produits Financiers	3	106
Charges Financières	3 854	21 211
Résultat Financier	**-3 852**	**-21 105**
Résultat Courant Avant Impôts	**59 185**	**145 067**
Produits Exceptionnels	4 012	728
Charges Exceptionnels	1 432	9 800
Résultat Exceptionnel	**2 579**	**-9 073**
Impôt sur les Bénéfices	4 811	18 476
Impôts Différés	1 078	13 043
Résultat Net des Sociétés Intégrées	**55 875**	**104 476**
QP de Résultat - Mise en Equivalence	*0*	*0*
<Amortissement écart d'acquisition>	0	0
Résultat de l'Ensemble Consolidé	**55 875**	**104 476**
Résultat Net - Part du Groupe	***55 875***	***104 476***
Résultat - Part des minoritaires	***0***	***0***
Résultat Net par Action	**3,99**	**7,46**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14 000	14 000

BILAN CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF en Euros	31/12/2017 Brut	 Amort.	 Net	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Ecarts d'acquisition				
Immobilisations Incorporelles	160 813	122 122	38 690	47 936
Immobilisations Corporelles	14 830	9 617	5 213	6 350
Immobilisations Financières	21 732	0	21 732	19 427
TOTAL I	*197 374*	*131 739*	*65 635*	*73 713*
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0	0	0	0
- Clients et comptes rattachés	621 020		621 020	340 795
- Avances et acomptes versés sur commande	0		0	0
- Créances sociales	15 700		15 700	9 673
- Créances fiscales	25 626		25 626	5 913
- Fournisseurs débiteurs	3 960		3 960	
Créances d'exploitation	666 307	0	666 307	356 382
- Etat impôts différés	13 210		13 210	19 770
- Débiteurs divers			0	11 754
Autres créances	13 210	0	13 210	31 524
Valeurs Mobilières de Placement	0		0	3 260
Disponibilités	17 271		17 271	399 955
Trésorerie	17 271	0	17 271	403 215
- Charges constatées d'avance	7 300		7 300	14 191
- Charges à répartir	0		0	0
TOTAL II	*704 088*	*0*	*704 088*	*805 312*
TOTAL GENERAL (I+II)	901 462	131 739	769 723	879 025

en Euros	31/12/2017	31/12/2016
Capital	140 000	140 000
Réserves légales	542	250
Autres réserves		
Réserves consolidées	116 476	23 320
Report à nouveau	13 377	7 831
Résultat consolidé	55 875	104 476
Ecart de conversion sur les capitaux propres		
Ecart de conversion sur Résultat		
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	*326 270*	*275 876*
Intérêts des minoritaires sur capitaux propres	0	0
Intérêts des minoritaires sur résultat	0	0
INTERETS MINORITAIRES	*0*	*0*
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	*326 270*	*275 876*
Provisions pour risques et charges	0	0
Ecart d'acquisition négatif	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES (II)	*0*	*0*
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes financières diverses	20 000	75 000
Concours bancaires courants	0	0
Emprunts et Dettes Financières	20 000	75 000
- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	27 253	27 709
- Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
- Dettes Fiscales et Sociales	396 201	500 439
- Impôts Différés Passifs	0	0
- Autres Dettes	0	0
Dettes d'exploitation	423 454	528 148
- Produits constatés d'avance		
Comptes de régularisation	0	0
TOTAL (III)	*443 454*	*603 148*
TOTAL GENERAL (I+II+III)	769 723	879 025

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

en Euros	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	55 875	104 475
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	22 439	38 113
Variation des impôts différés	1 983	13 043
Plus-values de cession, nettes d'impôt	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	80 297	155 631
Créances d'exploitation	(280 225)	112 422
Autres Créances	(11 385)	150 105
Dettes d'exploitation	(456)	(42 180)
Autres Dettes	(104 238)	(219 466)
Incidence de variations de périmètre	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(396 304)	881
Flux net de trésorerie généré par l'activité	***(316 007)***	***156 512***
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(14 778)	(16 136)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	416	0
Incidence des variations de périmètre	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	***(14 362)***	***(16 136)***
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentations de capital en numéraire		
Apport en compte courant société mère	(55 000)	(50 000)
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Frais émission emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	***(55 000)***	***(50 000)***
Variation de trésorerie des sociétés intégrées	**-385 944**	**90 376**
Trésorerie d'ouverture	403 215	312 839
Trésorerie de clôture	17 271	403 215

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Capital	Réserves légales	Report à nouveau	Réserves consolidées	Obse rva°	Résultat	Ecart conversion	Variation périmètre	Capitaux propres
Situation au 31/12/2016	**140 000**	**250**	**7 831**	**23 320**		**104 476**	**0**	**0**	**275 876**
Augmentation capital									**0**
Affectation des résultats		292	5 546	111 681		-104 476			**13 043**
Résultat						56 953			**56 953**
Variations de périmètres									**0**
Correction d'erreurs									**0**
Dividendes distribués									**0**
Ecart de conversion									**0**
Impôts différés				-18 524		-1 078			**-19 602**
Autres variations									**0**
Situation au 31/12/2017	**140 000**	**542**	**13 377**	**116 477**		**55 875**	**0**	**0**	**326 270**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1 - GENERALITES

Remarque préliminaire

Le Groupe MC2, en raison de la taille de l'ensemble, n'est pas tenu d'établir des comptes consolidés. Toutefois, des états financiers consolidés ont été établis pour la première fois au 31/12/15 pour les raisons suivantes :

- présenter la vision économique d'ensemble du Groupe ;
- améliorer la gestion du Groupe et le contrôle interne ;

Les présents états financiers ne doivent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers sans l'accord préalable des dirigeants du Groupe.

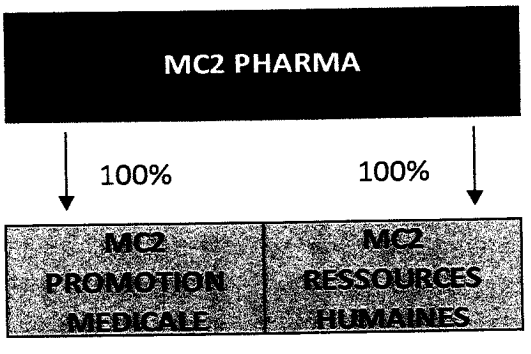
Faits caractéristiques de l'exercice

L'activité 2017 du groupe a été fortement pénalisé en raison du non renouvellement d'un important contrat de prestations sur la filiale MC2 PROMOTION MEDICALE avec un laboratoire pharmaceutique de premier plan.

1.1. Présentation du Groupe

Le groupe MC2 est constitué de 3 sociétés :
- MC2 PHARMA : Activités de Holding;
- MC2 RESSOURCES HUMAINES : Entreprise de travail temporaire ;
- MC2 PROMOTION MEDICALE : Société de prestations de services.

1.2. Périmètre de consolidation



Sociétés	31/12/2017		31/12/2016		Méthode de consolidation
	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêts	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêts	
MC2 PHARMA	Mère	Mère			Mère
MC2 PROMOTION MEDICALE	100%	100%	100%	100%	IG
MC2 RESSOURCES HUMAINES	100%	100%	100%	100%	IG

* *IG : intégration globale*
* *IP : intégration proportionnelle*
* *MEE : mise en équivalence*

Note 2 - PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1. Consolidation

Le Groupe MC2 applique les méthodes et les principes comptables conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et notamment le règlement du Comité de la Règlementation Comptable n° 99-02. Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif, de façon directe ou indirecte, sont consolidées par voie d'intégration globale. Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce un contrôle conjoint avec d'autres associés sont consolidées par voie d'intégration proportionnelle. Les sociétés pour lesquelles la participation de la société mère est comprise entre 20 % et 40 %, sans qu'il existe de contrôle exclusif ou conjoint, sont consolidées par la mise en équivalence des participations détenues.

2.2. Dates d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

2.3. Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres ou à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution ou en cas de restrictions sévères et durables remettant substantiellement en cause le contrôle ou l'influence, ou encore les possibilités de transfert de trésorerie avec les autres sociétés du groupe, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

2.4. Transactions éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupe ainsi que les profits latents éventuels résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Cette élimination est pratiquée au prorata de l'intérêt du groupe dans l'entreprise pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle.

2.5. Elimination des provisions à caractère fiscal

Les provisions règlementées constituées dans le cadre de la règlementation fiscale sont éliminées. L'incidence sur l'impôt est prise en compte au titre du traitement de l'imposition différée.

Note 3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Ecart de première consolidation

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les éléments d'actifs et de passifs apportés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur tel que défini par le règlement CRC n° 99-02. Si le prix d'achat des titres de participation diffère de la quote-part de capitaux propres en date d'acquisition, retraité aux normes du Groupe, l'écart ainsi identifié de première consolidation est analysé, puis affecté aux postes de bilan appropriés. La partie de l'écart qui n'a pas pu être affectée est alors imputée si elle est :

- positive, en écart d'acquisition (poste d'immobilisation incorporelle)
- négative, en provision pour risques.

Le rythme d'amortissement des écarts est fonction de :

- la durée des amortissements pratiqués usuellement sur les postes d'actifs s'y rapportant, pour les écarts d'évaluation.
- d'une durée de 5 à 20 ans pour les écarts d'acquisition.

Le point de départ des amortissements pratiqués correspond à la date d'entrée des sociétés concernées dans le périmètre.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) sont principalement constituées par des frais de constitution, logiciels, licences amortis sur leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé sur leur durée d'utilisation estimée, soit de 2 à 5 ans, selon le mode linéaire.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire, sur tout le Groupe. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, les différents composants sont comptabilisés séparément. Les durées d'utilité retenues pour le groupe sont les suivantes :

Durées d'utilité retenues	
Mobilier	4 ans
Matériel, mobilier de bureau et informatique	4 ans

Le Groupe ne dispose pas de matériels pris par voie de crédit-bail.

3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont évalués au coût historique d'acquisition ou, le cas échéant, au prix réévalué.

Les autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur recouvrement est compromis.

3.6. Valeurs mobilières de placement

Non significatif.

3.7. Provision pour risques et charges

Au 31/12/2017, aucune provision pour risque et charges n'est comptabilisée.

3.8. Imposition différée

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs et leur valeur fiscale. En cas de déficits reportables, l'activation de ces derniers n'est retenue qu'en cas de recouvrement ou d'imputation jugé probable à la clôture de l'exercice.

3.9. Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Note 4 - EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Néant.

Note 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

En €	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de produits Ventes de services	2 546 491	4 088 971
Total	**2 546 491**	**4 088 971**

Le chiffre d'affaires 2017 a connu une importante baisse en raison du non renouvellement d'un important contrat de prestations sur la filiale MC2 PROMOTION MEDICALE.

5.2. Autres produits d'exploitation

En €	31/12/2017	31/12/2016
Transfert de charges	46 193	65 612
Autres produits	-	2 957
Subventions d'exploitation crédits d'impôts		
Subventions d'exploitation diverses	-	1 833
Total	**46 193**	**70 403**

5.3. Autres achats et charges externes

En €	31/12/2017	31/12/2016
Achats non stockés	29 457	50 875
Locations	112 528	128 745
Entretien	6 925	19 012
Assurances	3 951	16 760
Honoraires	60 883	66 736
Publicité	3 567	4 061
Frais de déplacement, réception	184 153	377 560
Autres	14 614	30 919
Total	**416 078**	**694 670**

Les frais de déplacements ont fortement baissé en raison de la diminution significative de l'activité de la filiale MC2 PROMOTION MEDICALE.

5.4. Impôts et taxes

En €	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes assimilés	54 971	96 592
Total	**54 971**	**96 592**

5.5. Charges de personnel

En €	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	1 415 069	2 214 979
Charges sociales	621 091	948 849
Total	**2 036 159**	**3 163 827**

Les charges de personnel ont fortement baissé en raison de la diminution significative de l'activité de la filiale MC2 PROMOTION MEDICALE.

5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

En €	31/12/2017	31/12/2016
Dotation nette aux amortissements	**22 439**	**38 113**
Immobilisations	22 439	38 113
Dotation nette aux provisions	-	-
Immobilisations		
Actifs circulants		
Risques et charges		
Total	**22 439**	**38 113**

5.7. Autres Charges

En €	31/12/2017	31/12/2016
Autres charges	-	-
Total	**-**	**-**

5.8. Résultat financier

En €	31/12/2017	31/12/2016
Total des dividendes		
Revenus autres créances		
Gains de change		
Autres produits financiers	3	106
Reprises de provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 854	21 211
Pertes de change		
Autres charges financières (pertes s/autres immos)		
Dotations provisions		
Total	**- 3 852**	**- 21 105**

5.9. Résultat exceptionnel

En €	31/12/2017	31/12/2016
Plus / moins value cessions immo- mise au rebut		
Dot/ Rep. nettes aux amortissements et provisions		
Pour risques et charges		
Pour actifs circulants		
Autres provisions		
Autres produits exceptionnels	4 012	728
Autres charges exceptionnelles	1 432	9 800
Total	**2 579**	**- 9 073**

Note 6 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

6.1. Ecart d'acquisition

Néant

6.2. Immobilisations incorporelles

En €	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations	**160 813**	**149 463**
Frais d'établissement	8 048	8 048
Concessions, brevets	152 764	141 414
Amortissements cumulés	**122 122**	**101 527**
Frais d'établissement	8 045	7 019
Concessions, brevets	114 078	94 508
Valeur nette	**38 690**	**47 936**

6.3. Immobilisations corporelles

En €	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations	**14 830**	**14 123**
Autres immobilisations corporelles	14 830	14 123
Amortissements cumulés	**9 617**	**7 773**
Autres immobilisations corporelles	9 617	7 773
Valeur nette	**5 213**	**6 350**

6.4. Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En €	31/12/2017	31/12/2016
Autres participations	4 224	4 640
Autres immobilisations financières	17 508	14 787
Valeur nette	**21 732**	**19 427**

6.5. Clients et comptes rattachés

En €	31/12/2017	31/12/2016
Clients	579 944	340 795
Clients - FAE	41 077	-
Total	**621 020**	**340 795**

Les créances clients ont fortement augmenté du fait de 2 importants clients dont les délais de paiement sont à 60 jours.

6.6. Créances sociales et fiscales

En €	31/12/2017	31/12/2016
Personnel et comptes rattachés	15 700	9 673
Sécurité sociale, autres organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques:	25 626	5 913
-Etat impôts sur les bénéfices	22 466	2 540
-TVA	3 160	3 373
-Autres impôts, taxes, versements et assimilés		
Fournisseurs divers	3 960	
Total	**45 286**	**15 587**

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

6.7. Autres créances

En €	31/12/2017	31/12/2016
Etat impôts différés	13 210	19 770
Débiteurs divers		11 754
Total	**13 210**	**31 524**

6.8. Trésorerie

En €	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	17 271	403 215
Total	**17 271**	**403 215**

La baisse de la trésorerie résulte principalement de 2 importantes créances clients (règlement à 60 jours).

Par ailleurs, les contrats d'affacturage ont été remplacés par des lignes de découverts bancaires.

Note 7 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

7.1. Provisions risques et charges

Néant

7.2. Emprunts

Néant

7.3. Dettes financières diverses

En €	31/12/2017	31/12/2016
Compte courant Associés	20 000	75 000
Total	**20 000**	**75 000**

7.4. Fournisseurs

En €	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	5 744	6 893
Fournisseurs - FNP	21 509	20 816
Total	**27 253**	**27 709**

7.5. Dettes sociales et fiscales

En €	31/12/2017	31/12/2016
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	221 062	305 859
Etat et autres collectivités publiques:	175 139	194 580
-Etat impôts sur les bénéfices		
-TVA	122 270	105 220
-Autres impôts, taxes, versements et assimilés	52 869	89 360
Total	**396 201**	**500 439**

7.6. Autres Dettes

En €	31/12/2017	31/12/2016
Etat impôts différés		
Total	-	-

Note 8 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

Note 9 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

MC² PHARMA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 140.000 Euros
Siège social : 6, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux
790 883 144 R.C.S. de Nanterre

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-huit mai,
A dix-huit heures trente,

Les associés de la Société MC² PHARMA, Société par Actions Simplifiée au capital de 140.000 euros, ayant son siège social 6, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 790 883 144, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la Société sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par chaque associé à son mandataire et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée présent ou représenté. La feuille de présence ci-annexée vaut approbation du présent Procès-verbal.

La société COREVISE, Commissaire aux Comptes, est présente.

Monsieur Arnaud MORGADO, en sa qualité de Président de la Société, préside l'Assemblée.

Monsieur Louis-Gabriel CARMONA est nommé Secrétaire de séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été réunie, ce jour, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'activité du Groupe et sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

- Approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; Quitus au Président pour sa gestion ;

- Pouvoirs pour formalités.

Le Président met ensuite à la disposition des associés :

- Les lettres de convocation adressées aux associés ;
- La lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- L'inventaire et les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président, puis des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 avant d'ouvrir les débats.

Le Président donne également lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les opérations résumées dans ce rapport et les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un bénéfice net des sociétés intégrées de 55.874,68 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale des Associés, donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

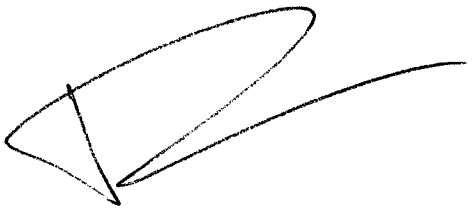
DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra d'effectuer en relation avec les décisions mentionnées ci-dessus.

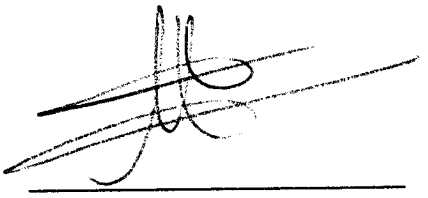
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h45.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent Procès-verbal, qui a été signé par le Président et le Secrétaire.



Le Président
Monsieur Arnaud MORGADO



Le Secrétaire
Monsieur Louis-Gabriel CARMONA